

# SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Christophe BÈLE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 18 février 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Pouvoirs : 1

**PRESENTS** : Pascale AUFFRET, Claudine ACQUITTER, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Laurent BOULIC, Anne GENARD, André LADAN, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Françoise ROUDAUT, Ronan TIGREAT, Alain SIMON, Céline SUDAN

**ABSENTS EXCUSES** : Christelle LE MENN ayant donné procuration à Pascale AUFFRET, Didier PERROT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Ronan TIGREAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2020.

**1) FINANCES : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE LA COMMUNE :**

Le Maire et l'Adjointe aux finances présentent le Compte Administratif de la commune comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Résultat définitif
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		31 813.34 €		358 743.42 €	
Opérations de l'exercice	372 961.81 €	421 396.64 €	113 431.32 €	252 580.90 €	
Totaux	372 961.81 €	453 209.98 €	113 431.32 €	611 324,32 €	
Résultats de clôture (Excédent reporté)		115 289.88 € (dont 35 041.71 € du Service de l'eau)		524 355.99 € (dont 26 462.99 € du Service de l'eau)	
Résultat définitif					639 645.87 €

Le Maire ayant quitté la salle, l'Adjointe aux finances, demande à l'assemblée d'émettre leurs observations. Les membres du Conseil Municipal n'ont pas de remarques à formuler.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2019 du la commune est adopté à l'unanimité des votants par le Conseil Municipal.

## **2) FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE :**

Hélène LE COZ, de la Trésorerie, présente les observations de M. LE BORGNE, Receveur. Une légère augmentation des charges de fonctionnement est constatée (509 € par habitant, pour une moyenne nationale de 589 € par habitant) qui s'explique entre autre, par un accroissement des charges de Personnel de 8.8% dû à l'augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil (212 € par habitant pour une moyenne nationale de 273 € par habitant). Cependant, la situation financière de la commune est satisfaisante. Les résultats de l'exercice 2020 sont largement excédentaires mais il est néanmoins nécessaire de rester attentif aux dépenses.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 de la commune ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le Compte de Gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur du Compte de Gestion 2019 de la commune présenté.

## **3) FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2019 :**

Le Maire propose à l'Assemblée d'affecter comme suit les résultats d'exploitation 2019 du Budget de la commune :

- Excédent de fonctionnement : 115 289.88 € (dont 35 041.71 € d'excédent de fonctionnement 2019 du Service de l'eau suite au transfert de compétences à la Communauté de Communes)
  - Report en dépenses de fonctionnement (compte 678) : 35 041.71 €  
(Somme reversée à la Communauté de Commune)
  - Report en recettes de fonctionnement (compte 002) : 55 289.00 €
  - Transfert en recettes d'investissement (compte 1068) : 60 000.00 €

Après en avoir délibéré, les propositions d'affectation des résultats sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **4) OBJECTIFS 2020 :**

Christophe BÈLE présente les principales orientations pour 2020 et les projets qui devront être poursuivis, à savoir :

- L'aménagement du bourg : terrain Habasque, ancienne mairie (MAM, bibliothèque)
- La création d'une voie douce
- La réfection de la salle Louis Page : SAS d'entrée et accessibilité
- L'aménagement du lavoir au moulin de Kergoff
- La réalisation de travaux de voirie
- L'enfouissement des réseaux sur la route départementale
- La mise en place de la numérotation des habitations
- Le maintien des actions «Enfance jeunesse» : foyer des jeunes, crèche Pitchoulig, garderie, école.
- La continuité en matière de communication : site internet, bulletin communal «Le Quoi de Neuf», ateliers informatiques
- L'arrivée du haut débit par l'intermédiaire de Mégalis
- Le devenir du café «Le Ténessy»

## **5) FINANCES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2020 :**

Christophe BÈLE présente la fiscalité appliquée sur la commune en comparaison de celle appliquée dans les autres communes de la CLCL. Il précise ensuite que la Commission «Finances/Budget», réunie le 26 février 2020, a proposé de maintenir les taux d'imposition de 2019 en 2020. La Commission «Impôts» réunie également le 28 février a validé la proposition de la Commission Finances. Les taux proposés sont les suivants :

TAXE	Taux 2019	Taux 2020
TH	13.09 %	13.09 %
TFPB	16.93 %	16.93 %
TFPNB	40.31 %	40.31 %

Après en avoir délibéré, les taux d'imposition sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **6) FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Isabelle BOULIC informe que lors de l'étude des demandes de subvention par la Commission «Finances/Budget», il a été proposé d'accorder 15 € par enfant pratiquant une activité.

A noter qu'il y a deux demandes de subventions exceptionnelles : Une pour la Rurale (Course cycliste en mai 2020) et une pour l'APEL pour un voyage scolaire. La Commune de Saint-Frégant accorde des subventions dont les montants sont identiques pour la Rurale et l'APEL

Isabelle Boulic présente les demandes comme suit :

- Les amis du livre de Kernouës	150 €
- Association Locale des anciens combattants de Kernouës	300 €
- Club du tilleul de Kernouës	280 €
- Ribinou	500 €
- Société de chasse	250 €
- La vaillante pétanque	250 €
- Ar Pintig	250 €
- Tennis Club Le Folgoët/Lesneven	30 €
- Racing club Foot Lesneven	180 €
- ADMR	250 €
- Solidarité Côte des Légendes	60 €
- APEL école Saint-Joseph	1 000 €
- La rurale	1 000 €

**TOTAL : 4 500 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces subventions.

## 7) FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE :

Isabelle BOULIC, Adjointe aux finances et Christophe BÈLE, Maire, présentent les différentes lignes du Budget Primitif 2020 de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune 2020 comme présentés ci-dessous :

<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	102 305.00 €
Chapitre 012 : Charges du Personnel	162 126.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	9 517.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	5 000.00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 965.87 €
Chapitre 65 : Autres charges de Gestion courante	127 963.00 €
Chapitre 66 : Charges financières	2 900.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	35 342.13 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>452 119.00 €</b>

<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LIBELLES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	55 289.00 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	23 371.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	260 949.00 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	108 900.00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	3 010.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	600.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>452 119.00 €</b>

<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	26 462.99 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	32 253.01 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	50 800.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	80 000.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	460 789.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>650 305.00 €</b>

<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT LIBELLES CHAPITRES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	524 355.00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 965.87 €
Chapitre 10 : Dotations / Fonds divers et réserves	73 000.00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	34 022.13 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	11 962.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>650 305.00 €</b>

## 8) ADHESION A L'ASSOCIATION ENER'GENCE :

Le Maire fait part de sa rencontre avec Ener'gence en date du 13 février 2020 et explique que sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants.

L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 € par an et par habitant. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 42 communes. Elle intervient également auprès des particuliers qui en font la demande.

Le Maire informe que la commune de Plounéour-Brignogan Plages est adhérente à Ener'gence et renouvelle son adhésion pour une durée de 3 ans. La Communauté de Communes est également adhérente.

Le Maire précise que le projet de rénovation de l'ancienne mairie (création de la MAM) rend l'adhésion à Ener'gence opportune afin de bénéficier de conseils avisés et être accompagné dans les démarches.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,26 € par an et par habitant en 2020.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Ronan TIGREAT, adjoint, est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention. Alain SIMON sera suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020
- Autorise le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- Autorise le Maire à verser les cotisations dues

## **9) AFFAIRES DIVERSES :**

- **Elections Municipales :** Le Maire rappelle aux conseillers de donner leurs disponibilités pour assurer les permanences au bureau de vote, les dimanches 15 et 22 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze

Signature des membres présents

Claudine ACQUITTER	Pascale AUFFRET	Christophe BÈLE	Isabelle BOULIC	Laurent BOULIC
Anne GENARD	André LADAN	Claude LE BRETON	Sophie LE GUEN	Christelle LE MENN
				Abs
Didier PERROT	Françoise ROUDAUT	Alain SIMON	Céline SUDAN	Ronan TIGREAT
Abs				Secrétaire de séance